



TENUE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE : (Dès le 1^{er} cours de cuisine) :

(L'accès aux cours de travaux pratiques est refusé à toute personne n'ayant pas sa tenue complète)

- ☞ VESTE DE CUISINE BLANCHE OU NOIRE PORTANT LE LOGO DU CFA
- ☞ PANTALON DE CUISINE
- ☞ TABLIER
- ☞ TORCHON
- ☞ TOQUE OU CALOT...
- ☞ CHAUSSURES DE SECURITE OBLIGATOIRE

MATERIEL OBLIGATOIRE : (Dès le 1^{er} cours de cuisine)

- ☞ MALLETTE COMPLETE DE COUTEAUX DE CUISINE (Office, éminceur, fusil Abs, spatule inox, filet de sole, fourchette courbe, désosseur, éplucheur, décozest, moule à pomme diam. 22, vide pomme, aiguille à brider, ciseaux poisson nickelé, limonadier 5p, chromé, fouet inox 25 cm, pinceau PP, poche nylon, douilles, Maryse 25 cm, pince à pâte, spatule exoglass 30 cm, mallette rigide, une pince à désarêter), une petite balance électronique.

LIVRES OBLIGATOIRES :

☞ POUR LA CUISINE ET LA TECHNOLOGIE :

- LA CUISINE DE REFERENCE (**Techniques et préparations de base/Fiches techniques de fabrication**)
De MICHEL MAINCENT **aux éditions BPI (réf. 2150 édition 2015)** site : www.editions-bpi.fr (possibilité de commander)
- TECHNOLOGIE CULINAIRE CAP CUISINE 1^{ère} et 2^{ème} année (version élève) aux éditions Nathan Technique. Réf. 209161281.

☞ POUR LA PSE : Prévention Santé Environnement CAP, 3^{ème} Edition 2016 FOUCHER « Les nouveaux cahiers » La dernière édition (site foucher.fr)

☞ POUR LES SCIENCES APPLIQUEES : Sciences Appliquées CAP Cuisine et H.C.R. 1^{ère} et 2^{ème} années- Edition Nathan Technique 2017 ISBN : 978-2-09-164793-7

☞ POUR CEEJ : GESTION APPLIQUEE- Auteur A.DELABY, caractéristiques : livre de l'élève 160 pages, code : 2469-2, ISBN : 978-2-7352-2469-2, EAN : 9782735224692, Editeur : BERTRAND LACOSTE.

ADRESSES UTILES POUR LES FOURNITURES :

TENUE :

HABI PRO, 13-15, Avenue du Camp Long CANNES, Tél : 04 93 68 63 35 - habipro@habipro.com

AU PEROU, ZI Les Tourrades – Le Béal 2000 – Chemin de la Bastide Rouge 06150 CANNES LA BOCCA, Tél : 04 93 39 43 39 –

auperou@orange.fr

Élégance et Travail, 21 Rue d'Angleterre – 06000 NICE – Tél : 04 93 87 72 25

Ces fournisseurs possèdent le logo du Centre pour les vestes

MALLETE :

HABI PRO, 13-15, Avenue du Camp Long CANNES, Tél : 04 93 68 63 35 - habipro@habipro.com

CIVALLERI, 21 impasse du 11 novembre, CANNES – 04 93 39 45 07 – 06 25 23 50 65

AU PEROU, ZI Les Tourrades – Le Béal 2000 – Chemin de la Bastide Rouge – 06150 CANNES LA BOCCA – 04 93 39 43 39 -

auperou@orange.fr

BOS EQUIPEMENT, 4 rue de la Praderie, 06150 Cannes la Bocca 04 93 94 02 02

LIVRES :

Site internet des éditeurs

FNAC

La Sorbonne Antibes/Nice

Cultura

Remarques : Il est demandé de conserver les factures originales correspondantes aux dépenses engagées au nom de l'apprenti(e) ou de son responsable légal. Celles-ci seront remboursées, dans la limite du barème fixé par le Conseil Régional (290€). Ce remboursement interviendra après le 31 décembre de l'année scolaire en cours et après la période d'essai de 2 mois prévue au contrat d'apprentissage. Cette aide est forfaitaire et n'a pas vocation à couvrir en totalité les frais engagés pour l'achat du 1^{er} équipement (seuls le matériel et les livres professionnels rentrent dans le remboursement dans la limite du forfait attribué, les livres d'enseignement général et les fournitures étant à la charge de l'apprenti(e)).

LISTE DE FOURNITURES OBLIGATOIRES POUR L'ENSEIGNEMENT GENERAL :

- un classeur grand format avec gros anneaux (ouverture avec 1 levier)
- une chemise cartonnée ou plastique avec élastiques ou un porte-vue pour protéger le livret d'apprentissage
- 200 feuilles simples grand format perforées
- 200 pochettes transparentes
- intercalaires
- une trousse complète :
 - o 4 stylos (bleu, noir, vert, rouge)
 - o 1 règle de 20 cm min
 - o 1 crayon gris
 - o 1 gomme
 - o 1 tube de colle
 - o 1 fluo
 - o 1 calculatrice simple
- Pour le cours d'EPS : une tenue de sport conforme (short ou survêtement, tee-shirt et véritables baskets de sport)

Chaque apprenti(e) doit se présenter à chaque cours avec tout son matériel, livres obligatoires et fournitures de base, sous peine de sanction dès le 1^{er} jour de cours. (Voir règlement intérieur)

TENUE VESTIMENTAIRE DES APPRENTIS PENDANT LES COURS D'ENSEIGNEMENT GENERAL :

Il est demandé à chaque apprenti d'adopter une tenue vestimentaire qui correspond au monde professionnel c'est pourquoi **SERONT INTERDITS PENDANT LES COURS :**

- ✓ *Tous types de couvre-chefs (casquettes, bonnets, foulard, chapeau, bob...)*
- ✓ *Joggings, survêtements (exigés uniquement pendant le cours d'EPS)*
- ✓ *Sweet à capuche*
- ✓ *Tous vêtements troués, délavés, tâchés, fluorescents, transparents et avec de grandes inscriptions.*
- ✓ *Débardeur, bustier sans bretelles ou tout vêtement ne couvrant pas les épaules.*
- ✓ *Baggy et treillis*
- ✓ *Shorts, bermudas et pantacourts*
- ✓ *Baskets de sports (exigées uniquement pendant le cours d'EPS).*
- ✓ *Tongs, claquettes ou tout type de chaussures non tenues à la cheville pour des raisons de sécurité et d'hygiène*
- ✓ *Talons aiguilles*

Tout apprenti dérogeant à cette règle sera exclu du centre de formation, sanctionné puis renvoyé dans son entreprise.